
Avis d'Appel d'Offres ouvert sur offres de prix N° 15/DA/2017

(Séance publique)

Le lundi 20 Mars 2017 à 10h00, il sera procédé dans les bureaux de la Direction Achats de Bank Al-Maghrib à Hay Riad à Rabat, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres concernant la fourniture et la livraison de transpalettes électriques pour divers sites de Bank Al-Maghrib.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré à la Direction Achats, Service Gestion Administrative des Marchés, sise Avenue Annakhil, Hay Riad, Rabat, (Tél : 05 37 54 89 52/54 - Email : bkam.ao@bkam.ma).

Le montant du cautionnement provisoire est fixé à la somme de 10 000,00 DH (dix mille dirhams).

L'estimation globale du coût des prestations établie par la Banque est fixée à la somme de 594 000,00 DH TTC (cinq cent quatre vingt quatorze mille dirhams).

Il est prévu une visite des lieux vivement recommandée selon le calendrier suivant :

- Le lundi 20 février 2017 à 10h00 à l'agence de Bank Al-Maghrib à Tetouan ;
- Le mardi 21 février 2017 à 10h00 à l'agence de Bank Al-Maghrib à Nador ;
- Le mercredi 22 février 2017 à 10h00 à l'agence de Bank Al-Maghrib à Oujda ;
- Le jeudi 23 février 2017 à 10h00 à l'agence de Bank Al-Maghrib à Fès ;
- Le lundi 27 février 2017 à 10h00 à l'agence de Bank Al-Maghrib à El-Jadida ;
- Le mardi 28 février 2017 à 10h00 à l'agence de Bank Al-Maghrib à Settat ;
- Le mercredi 1^{er} Mars 2017 à 10h00 à l'agence de Bank Al-Maghrib à Marrakech ;
- Le jeudi 2 Mars 2017 à 10h00 à l'agence de Bank Al-Maghrib à Ouarzazate ;
- Le vendredi 3 Mars 2017 à 10h00 à l'agence de Bank Al-Maghrib à Agadir.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 28,30 et 32 du règlement des achats de la Banque.

Les concurrents peuvent :

- soit déposer contre récépissé leurs plis auprès de la Direction Achats à l'adresse précitée ;
- soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception à l'adresse précitée ;
- soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 8 du règlement de la consultation.